

**Riponne : marché de brocante et de produits non alimentaires
prolongation de l'horaire durant la belle saison**

Dès le 1^{er} avril et jusqu'à fin octobre, le marché de brocante et de produits non alimentaires de la place de la Riponne se tiendra jusqu'à 15h30 au lieu de 14h30 les samedis. La Municipalité répond ainsi à une demande des marchands qui ont constaté une tendance de leur clientèle à se rendre plus tard au marché durant la belle saison.

La Municipalité a souhaité répondre favorablement à une demande émanant d'une majorité de marchands de produits non alimentaires et a accepté de prolonger d'une heure l'horaire actuel du marché non alimentaire de la Riponne, les samedis, durant la période comprise entre le 1^{er} avril et le 31 octobre.

L'horaire habituel, à savoir la fermeture du marché à 14h30 au plus tard, est néanmoins maintenu durant la période comprise entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, ainsi que les mercredis tout au long de l'année.

Il est à relever que la prolongation d'horaire durant la belle saison ne concerne que le marché non alimentaire. En effet, l'horaire actuel du marché alimentaire reste inchangé, et se termine à 14h30 au plus tard.

Cette demande résulte du constat d'un changement d'habitudes de la clientèle du marché non alimentaire, laquelle a tendance à venir au marché plus tardivement. Une part non négligeable d'acheteurs se présente aux stands alors que les marchands doivent commencer à ranger et emballer leur assortiment. Ce phénomène est surtout observé lors des marchés du samedi et concerne moins les marchés du mercredi, lesquels sont de moindre affluence.

La direction de la sécurité publique
et des sports

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Florence Nicollier, cheffe de la police du commerce, tél. 021 315 32 40.

Ces informations sont également disponibles à l'adresse : www.lausanne.ch/agenda

Lausanne, le 28 mars 2012